

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-60 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020**

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 12 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que selon les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2018, le total des dépenses de fonctionnement et d'investissements s'élève à la **somme 1 333 529.00\$**;

**CONSIDÉRANT** que pour défrayer les dépenses de fonctionnement, d'affectation au fonds d'activités d'investissement, il est prévu des recettes diverses de **l'ordre de 1 333 529.00\$**;

**RECETTES ET AFFECTATIONS**

TAXES	928 049.00\$
PAIEMENT LIEU DE TAXES	41 800.00\$
AUTRES RECETTES LOCALES	53 300.00\$
TRANSFERTS	241 860.00\$
AFFECTATION DU SURPLUS	68 520.00\$
<b>TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS:</b>	<b><u>1 333 529 .00\$</u></b>

**DÉPENSES ET RÉSERVES**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	310 045.00\$
TRANSPORT (VOIRIE)	470 375.00\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	73 195.00\$
HYGIÈNE DU MILIEU	137 880.00\$
URBANISME ET MISE EN VAL. TERRITOIRE	77 655.00\$
LOISIRS ET CULTURE	147 879.00\$
QUOTE-PART AGGLO MT-LAURIER	108 000.00\$
FRAIS FINANCIERS –DETTES L.T.	8 500.00\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS:</b>	<b><u>1 333 529.00\$</u></b>

**EN CONSÉQUENCE**, Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'adopter le règlement portant le numéro 17-60 comme suit :

**ARTICLE 1 :**

Les considérants décrits ci-dessus et le programme d'immobilisation triennal font partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

Instructions sont par le présent règlement données à la directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles de préparer le rôle de perception et de procéder à la perception des dites taxes, le tout conformément à la Loi sur la fiscalité municipale et au Code municipal.

**ARTICLE 3 :**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**ADOPTÉ À SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES, CE 19 DÉCEMBRE 2017**